

**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

**Herausgeber:** Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 34 (1920)

**Heft:** 3-4

**Rubrik:** Miscellanea

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Gemeindewappen — Armoiries communales.

### Bettingen.

Kanton Basel-Stadt. 457 Einwohner (1914). Gemeinde und Dorf an der badischen Grenze, in einer Einbuchtung des Dinkelbergs, zwischen den bewaldeten Hügeln des Mittelbergs und Aussenbergs. Das Dorf, früher Bettikon, Bettikon und Bettiken geheissen, gehörte zum Breisgau



Fig. 158  
Wappen der  
Gemeinde Bettingen

und Bistum Konstanz, stand aber unter der Gerichtsbarkeit der Bischöfe von Basel, die mit deren Ausübung im vierzehnten Jahrhundert die Herren von Bärenfels, dann die Herren von Hertenberg und 1472 die Truchessen von Wolhusen betrauten. Letztere waren zu gleicher Zeit die Grundherren des Dorfes, bis 1513 die Stadt Basel ihnen ihre Rechte abkaufte. — Als Erinnerung an die einstigen Besitzer hat Bettingen folgendes Wappen angenommen: in weiss einen roten Becher. Es ist dies in verwechselten Farben das Wappen der Truchessen von Wolhusen. *W. R. Staehelin.*

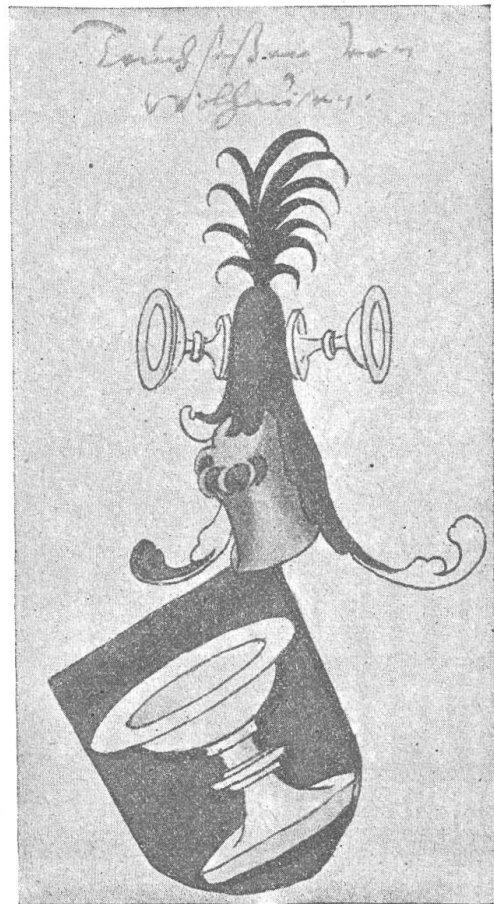


Fig. 157  
Wappen der Truchessen  
von Wolhusen

## Miscellanea.

**Zwei Ex-Libris von Abt Basilius in Engelberg.** Die Dezember-Nummer 4, 1919 der „Titlis-Grüsse“ brachte zwei neue Ex-Libris vom gegenwärtigen Abt Basilius aus dem Kloster Engelberg. Es sind zwei bestgelungene Holzschnitte aus der tüchtigen Künstlerhand Albert Hinters. Pater Plazidus Hartmann, ein Mitglied unserer heraldischen Gesellschaft, ergänzt damit seine interessante Arbeit über die Bücherzeichen seines Konventes.<sup>1</sup> Er stellt uns das Klischee des neuesten heraldischen Blattes von Abt Basilius hier zur Verfügung, mit folgenden biographischen Notizen:

Abt Basilius Fellmann entstammt einer Bauernfamilie der Gemeinde Oberkirch (Luzern), welche den Hof „Wyberlist“ bebaute. Den 2. Dezember 1857

<sup>1</sup> In der Festschrift: *Angelomontana*, Blätter aus der Geschichte von Engelberg. Jubiläumsausgabe für Abt Leodgard II. Gossau-St. Gallen, Cavelti-Hangartner, 1914.

geboren, legte er im Benediktinerstift Engelberg den 6. Oktober 1877 Profess ab und vertauschte seinen Taufnamen Jost mit seinem jetzigen Klosternamen

Basilius. 1882 wurde er Priester und wirkte von da ab bis 1889 als Professor am dortigen Gymnasium. Von 1889—99 amtete er als Präfekt und dann als Prior des Stiftes bis 1914, wo er den 26. Oktober zum Abt gewählt wurde.

Von seinen Brüdern leben noch drei, alle in höheren Stellungen, und von den zwei verstorbenen machte sich Alois (1892) als Kunstmaler einen berühmten Namen.

Von des Abtes beiden Ex-Libris zeigt das grössere, 71 × 132 mm, das Fellmann-Wappen von stilisierten Blumen flankiert. Darüber in Brustbild mit Kreuz und sog. „Herrenstern“ geschmückt, ein Engel, die äbtischen Insignien haltend. In kräftiger Schrift liest sich unter dem Wappen die Legende: „Basilius I. Fellmann, Abbas Montis Angelorum“. Das kleinere Blatt, 47 × 100 mm, zeigt in bischöflichem Ornate den Hl. Basilus über der Legende: „Basilus I, Abt zu Engelberg“. Ein Bücherregal mit Büchern und von Blumen gefasst bildet den Abschluss nach unten.

Das Familienwappen der Fellmann präsentiert sich in Farben also: In Silber auf



Fig. 159

Exlibris des Abtes Basilus Fellmann  
( $\frac{3}{4}$  Originalgrösse)

schwarzem Schrägbalken drei goldene Löwenköpfe.

**Le sceau de la Classe de Lausanne.** Après l'introduction de la Réforme dans le Pays de Vaud, ce nouveau territoire de la République de Berne, fut divisé au point de vue ecclésiastique, dès 1537, en arrondissements portant le nom de *Classes*. Chaque classe était subdivisée en 2 ou 3 *Colloques*. On comptait les Classes de Lausanne, de Morges, de Payerne, d'Yverdon et d'Orbe. Cette division en 5 Classes a survécu à peu près telle quelle au régime bernois jusqu'à la réorganisation ecclésiastique de 1863. En tant que corps ecclésiastique les «vénérables Classes» se composaient uniquement des pasteurs pourvus d'une cure ou d'un diaconat. A la tête de chaque Classe se trouvait un *Doyen*.



Fig. 160

Nous reproduisons ici le sceau de la Classe de Lausanne imprimé en noir en tête d'une lettre de 1842 et signée: Monneron, doyen de la Classe de Lausanne et de Vevey.

F. Th. Dubois.

**Armoiries dans l'église de Thoune.** Le dessin des armoiries ci-joint provient des fresques que l'on peut admirer sous la voûte du clocher de l'église de Thoune; d'après les costumes ces fresques semblent dater du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et sont parmi les plus belles qui nous ont été conservées en Suisse de cette époque. — Elles ont été très artistiquement et très scrupuleusement restaurées il y a quelques années par M. Schmidt jun., peintre à Zurich.

Sur la fresque nord, la plus importante, mais la moins bien conservée, se trouve à droite un groupe de 3 personnages reconnaissables par leur position à genou, pour être des donateurs.

Ces trois personnages semblent représenter trois membres de la famille des von Ried alors citoyens de Thoune et habitant un antique château dont il ne reste plus que quelques vestiges près de Bächihölzli et qui pourraient bien avoir été les donateurs ou fondateurs de la chapelle, ce qui confirmerait cette supposition, c'est que les armoiries se trouvent placées sur le côté gauche de la fresque, leur faisant pendant. Ces trois personnages étaient: Arnold von Ried 1316, Werner von Ried 1342 et Ulrich von Ried 1344.

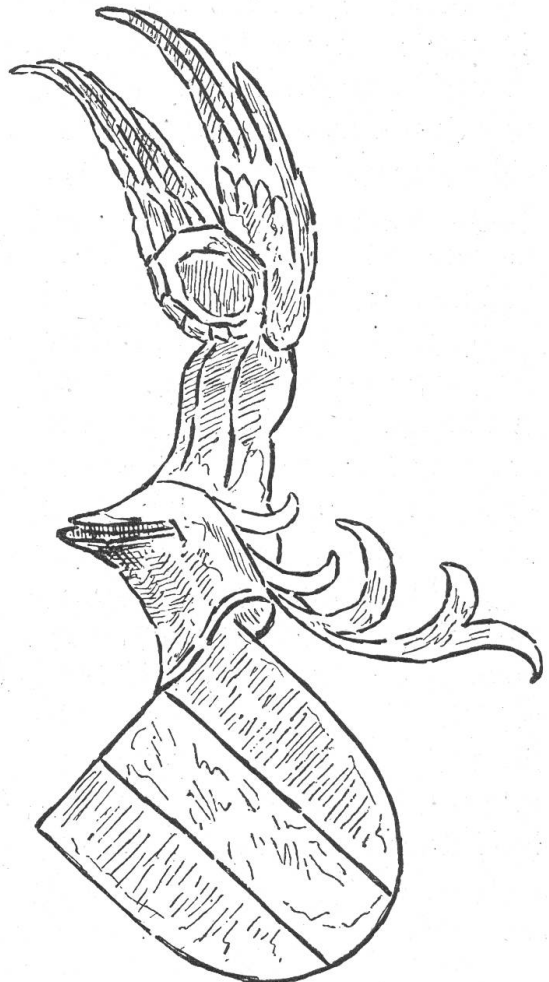


Fig. 161

La peinture de la fresque n'indique pas les couleurs du blason. Le dessin de ces armes au casque et au cimier si élégants nous a paru d'un style si parfait que nous avons pensé intéresser les lecteurs des *Archives héraldiques suisses* en leur en faisant part.

F. J. Junod.

**A propos du gonfanon aux armes de Blonay, du XIV<sup>e</sup> siècle.** Les *Archives héraldiques suisses* 1918 (p. 172) ont reproduit «un gonfanon aux armes de Blonay, du XIV<sup>e</sup> siècle.» Ce précieux document, qui pose un problème héraldique, a suggéré à M. le prof. Hauptmann plusieurs remarques fort intéressantes au sujet desquelles on voudra bien se rapporter aux pages 172 et 173 du numéro dont je parle.

Les armes reproduites sur le gonfanon portent: aux 1 et 4, de gueules à la croix d'argent, et aux 2 et 3 les armes de la famille de Blonay: de sable semé de croisettes recroisetées au pied fiché d'argent, au lion d'or brochant sur le tout, «Les lions regardent à droite et nous avons là, dit M. le professeur Hauptmann, des armoiries écartelées renversées (Spiegelbild)».

En ce qui me concerne, je donnerai, pour ce qu'elle vaut, la solution suivantes à ce petit problème:

Si l'on a recours à l'*Armorial et Nobiliaire de l'ancien Duché de Savoie* du comte Amédée de Foras, on trouve, dans la généalogie des Blonay, Pierre IV, chevalier, seigneur de Saint-Paul, Bernex et Marcilly, qui vivait en 1392. Il appartenait aux Blonay du Chablais et était petit-fils de Pierre II, probablement vidomne de Genève en 1308 (*V. Mém. Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève*, IX, 252). Pierre II était le propre frère de Jean I<sup>er</sup> tige des Blonay du pays de Vaud, ce qui expliquerait la fréquence des rapports de Pierre IV avec la branche de sa famille établie au nord du lac Léman. Ce dernier épousa en secondes noces, Marie, fille d'Amédée de la Palud et de Marie de Corgenon (*Armorial etc.* I, 220). Or, Marie de la Palud avait les armes de la famille bressane des la Palud ou la Palud-Varambon, qui portait: *de gueules à la croix d'hermines*. Est-ce que, grâce aux injures du temps, cette croix n'aurait pas perdu ses mouchetures et ne serait pas devenue une croix unie, une croix pleine, une croix d'argent, en un mot, comme le montre le gonfanon du XIV<sup>e</sup> siècle?

Je pose la question sans essayer de la trancher, tout en retenant que les croisettes reproduites dans le gonfanon aux quartiers des Blonay ont été abandonnées par les Blonay de Savoie «à une époque que l'on ne peut fixer avec certitude» (*Armorial, etc.* I, 212); mais aussi il paraîtrait qu'au XIV<sup>e</sup> siècle les lions n'étaient pas comme par la suite armés et lampassés de gueules, à moins que le temps encore n'ait fait également disparaître cette particularité, comme les hermines des la Palud!  
*d'Arcollières.*

**Aargauer-Wappen.** Wir möchten hier auf ein interessantes Muster der Wappen des Kantons Aargau hinweisen. Dasselbe steht auf dem Titelblatt der Verfassung dieses Kantons aus dem Jahre 1814.

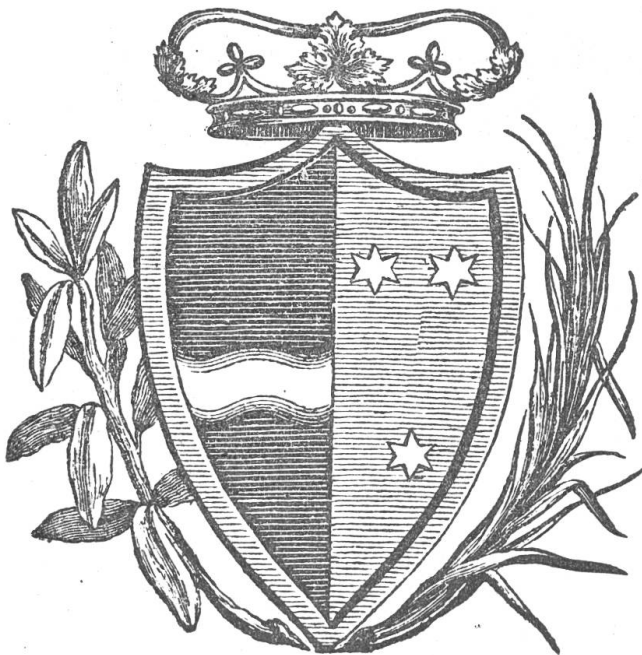


Fig. 162  
Wappen des Kantons Aargau  
Titel der Verfassung 1814

Dieses Modell ist dadurch interessant, weil es mit der alten Souveränitätskrone geschmückt ist, die von den meisten schweizerischen Staaten getragen wurde. Viele wollen in dieser geschlossenen Krone ein Attribut der Patrizier-Regierungen der Schweiz sehen. Unser Bild würde aber diese Behauptung verneinen, denn der junge, damals so durchaus demokratisch gesinnte Kanton, hätte wohl nicht seine Wappen mit einem Sinnbild verzieren wollen, das an die alte Regierungsform erinnerte. Der neue freigewordene und freiheitsdurstige Kanton wollte im Gegenteil die Souveränität, die er erworben,

dadurch bestätigen, indem er auf seine Wappen die geschlossene Krone aufnahm, die das Zeichen der souveränen Republiken der alten Schweiz war. D.

**Un codice araldico miniato a Basilea nel 1434.** Fra i più preziosi manoscritti della Biblioteca Civica di Padova figura il celebre codice Capodilista «*De viris illustribus familiae Capodilistae*», membranaceo, scritto da Gianfrancesco Capodilista a Basilea, nel 1434, nel quale figurano eseguiti in 31 grandi miniature da valente artista tedesco, i ritratti dei più illustri personaggi della famiglia Transelgardi - Forzatè - Capodilista e le varie insegne gentilizie usate da questa.

Di queste miniature è dato un saggio dal dott. A. Moschetti nel *Bollettino del Museo Civico di Padova* (No. b, a. VIII 1905)<sup>1</sup> e dal Rizzoli nel medesimo *Bollettino* (n. 1—6, a. XV, 1912).<sup>2</sup> Oltre a questi autori si occupò del codice Capodilista lo Schrauf<sup>3</sup>: non avendo potuto consultare lo scritto suo, ignoro se lo studi dal lato artistico delle miniature.

*Emilio Motta.*

**Titres et couronnes des évêques.** Par décret du 15 janvier 1915 (voir: *Archives héraldiques* 1916, p. 38), la Congrégation consistoriale du St-Siège a interdit aux évêques le port des couronnes, sauf quand elles se rapportent à un titre attaché à leur siège. La *Rivista araldica* de Rome s'est fait l'écho de diverses opinions sur leur maintien dans les armoiries épiscopales françaises. Chacun sait, en effet, que pendant longtemps en France, les prélats gentilshommes conservaient généralement l'écu et la couronne de leur famille, et que les autres timbraient modestement «à la ducale» leur jeune blason.

La question, réglée à première vue, ne laisse pas moins, dans la pratique, la porte ouverte à de nombreuses difficultés de fait. En France, en vertu de la loi de séparation, «la République ne reconnaît aucun culte». Si la législation nobiliaire monarchique de ce pays est restée debout, il semble toutefois que les titres attachés aux sièges épiscopaux avant la Révolution n'ont pas été remis en vigueur par l'art. 71 de la charte de 1814. S'énonçant ainsi: «la noblesse ancienne reprend ses titres . . .», il paraît laisser de côté les évêchés, qu'il est difficile de comprendre sous le terme «noblesse», et qui, croyons nous, n'ont jamais été réintégrés expressément dans leurs titres par décision postérieure. Il n'y a pas lieu de s'occuper de la Bulle «*Qui Christi Domini*» de 1801, car, tout en ayant réduit le nombre de diocèses et modifié leurs frontières, elle n'a pourtant pas (comme en Angleterre en 1850) érigé de nouveaux sièges dans de nouvelles cathédrales, or les titres étaient attachés aux sièges et non au diocèses. En outre, titres et armoiries étaient, lors du Concordat, prohibés par les lois révolutionnaires. Cette interdiction dura jusqu'en 1814, sauf dérogation en faveur

<sup>1</sup> *La sala della mostra bibliografica*, p. 163.

<sup>2</sup> *Gli studi araldico-genealogici padovani* (di Andrea Gloria) p. 288 e 295. La miniatura riprodotta dal Rizzoli è diversa da quella antecedentemente data dal Moschetti e che, araldicamente parlando, è più istruttiva.

<sup>3</sup> *Familienbuch der Capodilista in Padua*. Wien, 1881.

de ceux qui reçurent des titres impériaux, distinctions qui furent, en ce qui concerne les évêques, accordés *ad personam*, avec faculté de transmission à un neveu et non à leur cathedra. Il est bien évident que si l'Etat ne reconnaît plus les qualifications attachées jadis par lui à une fonction s'exerçant à un poste déterminé, il en est de même de l'Eglise qui ne fait que les tolérer.

En Suisse, les titres de noblesse sont absolument ignorés ou même prohibés par les diverses législations, sans pourtant que l'on court un risque en en faisant usage dans la vie courante. Les titres de prince du St-Empire Romain et de comte y sont, entre autres, encore portés par divers prélats : sur leur sceau, p. ex. Il en est de même des couronnes.

Nous ne croyons pas que Rome se montrera bien sévère : là où des souvenirs historiques, à défaut de droits reconnus par l'Etat, rattacheront un titre à un siège plus ou moins restauré ou même déplacé, les évêques seront libres de continuer à timbrer leurs armes d'une couronne de prince du St-Empire Romain ou d'un autre titre attaché à leur siège.

J. B. de M.

**Enseigne héraldique.** Les enseignes en fer forgé deviennent rares, surtout celles qui ont un caractère héraldique. L'enseigne représentée ici, se voit

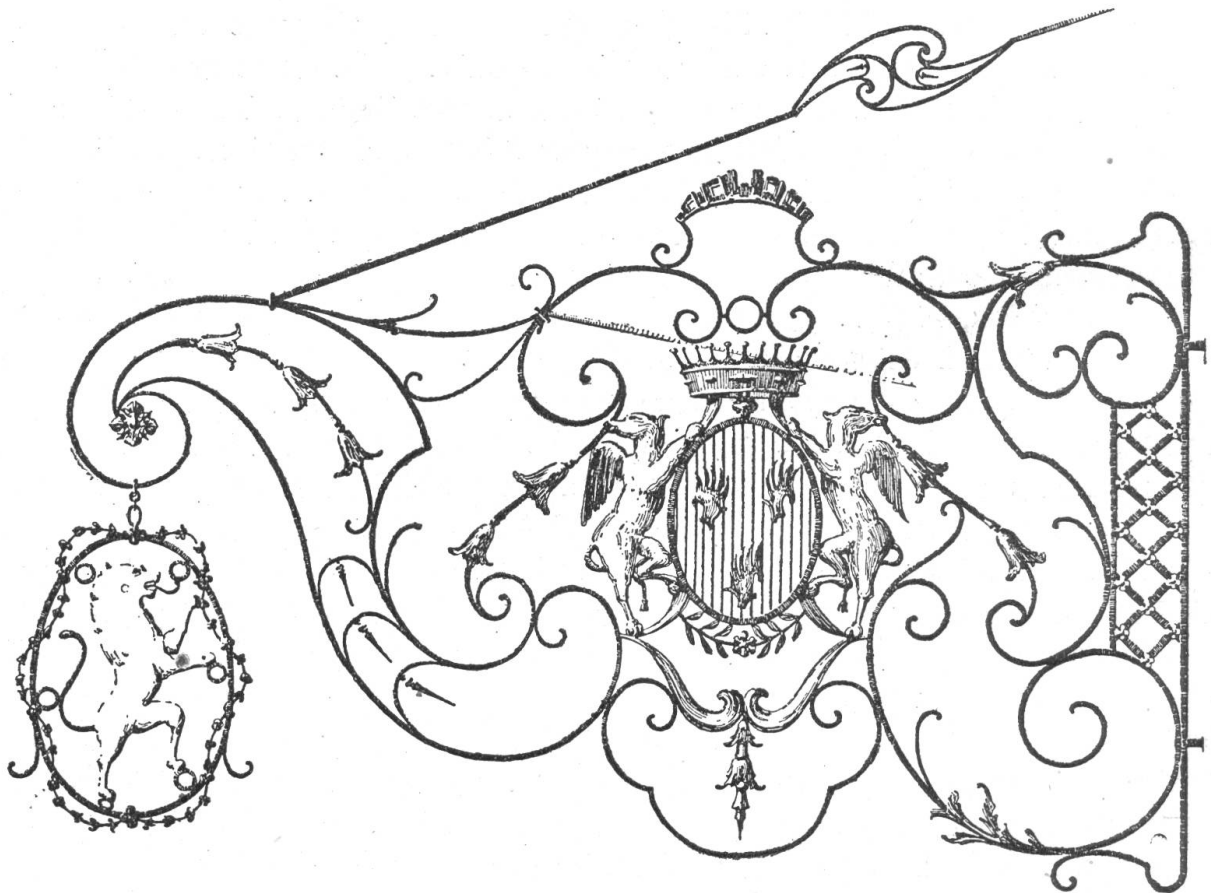


Fig. 163

à l'auberge du *Lion d'or* à Mézières (Vaud), propriété communale. Elle porte les armes des de Watteville.

«A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'auberge de Mézières était la propriété de M. Albert de Watteville, seigneur de Diesbach. Le 10 mars 1783, celui-ci céda cet

immeuble avec son mobilier et ses vases de cave à son gendre: M. E. de Watteville à Chardonne pour le prix de 22800 francs dont 15000 reçus en dot de sa femme, fille du vendeur . . . . .»

«Le 29 juin 1808, dame Charlotte de Watteville, femme de Louis de Muralt, revendit l'auberge à la commune de Mézières pour le prix de 22000 francs» (Ch. Pasche, la Contrée d'Oron).

«De ces cabarets à enseignes pittoresques, bien peu ont survécu. De même que l'ivrogne d'autrefois, ce joyeux buveur à rouge trogne, a été remplacé par le sombre alcoolique, facilement tourné en furieux» (Robida).

«L'enseigne en fer forgé avait le double privilège de durer presque indéfiniment et de résister à toutes les intempéries (Blavignac).

L'enseigne reproduite ici a subsisté, mais si elle a résisté «à toutes les intempéries» elle ne résistera peut-être pas à la fièvre du modernisme, plus destructrice; c'est pourquoi nous avons pensé, pendant qu'il était encore temps, dessiner ce joli morceau de ferronnerie, dont les fines nervures se détachent gracieusement sur le bleu du ciel du Jorat. Ne valait-il pas la peine de sauver de l'oubli ce vestige d'un autre temps? Dr René Meylan.

---

**Les armoiries de la famille d'Aubonne.** Dans son très intéressant article sur les *Sceaux des seigneurs d'Aubonne*, M. D. L. Galbreath émet l'opinion que les descendants de la branche aînée de ces dynastes (disparue du pays de Vaud, depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle) se sont transportés au delà du Jura. Il invoque l'*Armorial de Franche-Comté* de MM. Gauthier, où sont inscrits les armes d'une famille d'Aubonne: «d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles en chef et d'un croissant en pointe.» Des étoiles et un croissant se voyaient sur les sceaux héraldiques des seigneurs d'Aubonne au pays de Vaud. «Le chevron, dit M. Galbreath, n'est sans doute qu'une brisure.»

Cette opinion est à rejeter. La maison d'Aubonne, dont les armoriaux franc-comtois donnent le blason, était toute différente de son homonyme vaudoise. Elle tirait son nom d'un village qui est compris aujourd'hui dans le département du Doubs, l'arrondissement de Pontarlier et le canton de Montbenoît (voir R. de Lurion, *Nobiliaire de Franche-Comté* (1890, p. 36, 37). La description des armoiries de cette famille est incomplète dans l'*Armorial* de MM. Gauthier; il faut ajouter que les étoiles et le croissant sont d'argent, comme le chevron.

Max Prinnet.

---

**Le Général Rochmondet.** A la notice biographique consacrée au colonel Rochmondet (*Archives héraldiques suisses* 1919, p. 132 et 133), on pourrait ajouter les détails complémentaires suivants:

En 1791, M. Rochmondet figurait parmi les brigadiers d'infanterie de l'armée sarde. Le régiment suisse-bernois de Rochmondet l'avait alors pour colonel, et avait pour l'un de ses deux lieutenants-colonels M. Tschifféli, et pour major de régiment M. Tschifféli (*Calendrier de Savoie* pour 1791; *Etrennes historiques de Savoie*, même année).

En 1794, M. Rochmondet était devenu major général d'infanterie. Il était toujours colonel du régiment portant son nom; M. Tschifféli en était le colonel en deuxième (ce qui pourrait faire supposer que le général Rochmondet n'était plus en activité de service). Les lieutenants-colonels du régiment étaient MM. Stattler et Tschiffely (*Calendrio per la Real Corte di Torino*, 1794).

Il résulte de ces détails que M. Rochmondet, colonel, fut ensuite brigadier d'infanterie, puis major général et qu'en 1794 (l'année avant sa mort) il était encore colonel en titre d'un régiment qui faisait la guerre sur les Alpes contre les Français.

Je noterai maintenant qu'il arrivait parfois au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le royaume de Sardaigne, que des officiers généraux sans emploi étaient aussi et de fait colonels de régiments. *d'Arcollières.*

---

**A propos d'un ex-libris Curchod.** Un intéressant ex-libris Curchod, présentant une curieuse variante des armoiries de cette famille, a été décrit dans les *Archives héraldiques* de 1910, pages 148—149.

Malheureusement cet article contient une double erreur concernant les devises en lettres hébraïques qui accompagnent les armoiries.

1. Les mots, que l'on peut traduire: «*Je me sacrifie au Christ qui a expié pour moi*», ne sont pas ceux de la devise inscrite sur les onze besans de la bordure, mais bien ceux de la banderole qui surmonte le casque.

2. Les mots de l'autre devise, celle des besans, ne signifient pas: «*Je trouverai dans le sacrifice la paix*», mais bien: «*Dieu a offert un sacrifice de paix (ou un sacrifice complet)*». Cette dernière devise interprète les flammes qui se détachent du chef; la devise de la banderole interprète les flammes qui montent de l'autel. Au sacrifice offert par Dieu (ou Christ), et qui descend du ciel, répond le sacrifice présenté par le croyant sur l'autel. *Aug. Gampert.*

---

**Diplômes à retrouver.** Les *Archives héraldiques suisses* publient une étude relative aux diplômes d'armoiries et de noblesse des familles, ayant vécu ou vivant aujourd'hui dans le territoire actuel du canton de Fribourg; son auteur, M. Alfred d'Amman, membre de notre Société, a déjà obtenu de diverses personnes la communication de nombreux diplômes; mais il a des raisons de croire que quelques-uns ont échappé à ses recherches. Par des indices rencontrés au cours de son travail, il soupçonne que des lettres d'armoiries ou de noblesse ont aussi été obtenues par les familles suivantes:

*Wytttenbach*, en janvier 1511, en la personne d'Etienne qui s'établit à Fribourg et y mourut;

*Ligerz*, entre 1521 et 1528;

*Castella*, branche noble existant à Gruyères sous la domination des comtes, puis établie à Fribourg, où elle s'éteignit vers 1800;

*Adam*, chanoine de la collégiale de St. Nicolas à Fribourg, prétendu comte palatin; mort en 1758;

*Cosandey*, en la personne de Jean-Sulpice, passant pour avoir été anobli en Bavière en 1786;

*Besson*, d'Estavayer-le-Lac, en la personne de François, enseigne aux Cent Suisses, titré de noble (en vertu de lettres royales de 1648);

*Gady*, de Fribourg, en la personne de Jean-Antoine-Charles Nicolas, maréchal, qui aurait été créé baron par Louis XVIII en 1816.

La Rédaction des *Archives héraldiques* serait reconnaissante aux personnes qui détiennent tel ou tel de ces diplômes ou d'autres aussi de bien vouloir les signaler à M. Alfred d'Amman à Fribourg, rue des Alpes 15.

## Bibliographie.

**Recueil de généalogies vaudoises**, publié par la Société vaudoise de généalogie. Tome I<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup> fascicule. Lausanne, Georges Bridel et Cie., éditeurs, 1920.

Continuant l'oeuvre méritoire inaugurée en 1912, la Société vaudoise de Généalogie vient de consacrer le 4<sup>e</sup> fascicule de son Recueil à trois familles notables du Pays de Vaud.

Les *de Charrière*, bourgeois de Cossonay et de Lausanne (plus tard, pour certaines branches, d'Yverdon et de Sévery) apparaissent dès la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle comme établis à Cossonay. On peut donc considérer cette famille comme autochtone, quoiqu'il ne soit pas exclu qu'elle tire ses plus lointaines origines de la Savoie. Aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ses membres ont occupé une situation en vue à Cossonay (ville dont l'importance dépassait alors de beaucoup celle d'aujourd'hui), et y ont rempli les plus hautes charges municipales: notamment cinq des banderets et six des châtelains de la cité ont été des Charrière. Plusieurs Charrière ont par la suite rempli des fonctions municipales à Lausanne, et trois furent députés au Grand Conseil du Canton de Vaud. D'autres se sont distingués dans la carrière des armes à l'étranger, entre autres deux officiers généraux, l'un, Henri (1715—1796), au service de la Sardaigne, et le second, Charles (1819—1872), au service de la Russie. Par leurs alliances avec les familles de Cerjat, de Gingins, de Joffrey, de Praroman, de Pierrefleur, de Saussure, de Sacconay, de Loriol, du Plessis-Gouret, etc. et par les seigneuries qu'ils ont possédées (Penthaz, Bournens, Mex, Sullens, Sévery, Senarclens), les Charrière ont joué sous la domination bernoise un rôle social important. De telle sorte que la liste des 229 membres de sa famille que nous présente l'auteur de la notice, M. William de Charrière de Sévery, offre comme un raccourci de l'histoire du Pays de Vaud durant cette période et celle qui la sépare de nous. Les armes des Charrière sont: d'or à la bande d'azur chargée en chef de trois étoiles d'argent et en pointe d'un croissant montant du même.

M. Fernand Tavel, auteur de l'intéressante notice sur sa famille, publiée au Recueil en 1917, donne aujourd'hui la généalogie de la famille *Marcuard* durant la période vaudoise, qui s'étend de 1543 à 1803. Cette famille, originaire de Grandcour, dont elle était bourgeoise dès une époque très reculée, s'est